

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 02 juin 2026 à 19h30

EXTRAIT du registre des DÉLIBÉRATIONS
de la 3^{ème} séance

Date de la convocation :	27 mai 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	26
Procurations :	3
Publication de la liste :	08 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** :

Présents :

Fabien VETEAU, Maire

Mme et Mrs Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Philippe CAREAU, Bérenger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Jean PESCHER, Eléonore DELAHOUSSE, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN formant la majorité.

Mmes et Mrs Marie PERIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Franck COQUEREAU, Laurence JOIGNON.

Représentés :

Angélique PERRINE-KAHN par Fabien VETEAU
Agnès KLESSE par Christophe RAMBAULT
Delphine BAZANTÉ par Eléonore DELAHOUSSE.

Quorum : 25/15

Secrétaire de séance :

Jennifer KOCHOKIAN

23 -Convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs pour la gestion de l'espace Naturel Sensible de la Boucle de l'Aubance

Rapporteur : Odile GINESTET, adjointe déléguée à l'environnement, au cadre de vie et à l'agriculture

La Commune s'est engagée à protéger ses espaces naturels sensibles et à en améliorer la gestion. Depuis 2014, elle est intervenue en matière de valorisation et de gestion de ses espaces naturels sensibles, en lien avec différents acteurs, notamment le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire, allant jusqu'à signer une Obligation Réelle Environnementale en 2026 aux Varennes.

Par délibération du 1er décembre 2020, le conseil municipal a approuvé le portage de la réalisation d'un plan de gestion de la Boucle de l'Aubance par le Syndicat Layon Aubance Louets. Il s'est avéré par la suite que la commune a repris le suivi administratif de ce plan de gestion. En 2026, le plan de gestion arrive à son terme et doit faire l'objet d'un bilan en vue de sa réécriture. A des fins de cohérence avec la politique ENS de la commune, le Conservatoire des espaces Naturels des Pays de la Loire présente les compétences et qualités pour assurer ce rôle partenarial. Il accompagne actuellement la commune sur le Plan de Gestion intercommunal de la Vallée de la Loire qui englobe deux ENS du territoire communal (Vallée de la Loire et Roche de Mûrs). Le Département de Maine et Loire soutient le bilan du plan de gestion à hauteur de 60% de la dépense et peut soutenir la réécriture du plan à hauteur de 80% des dépenses HT.

VU les articles L. 113-8 et L. 113-10 du Code de l'urbanisme instituant les Espaces naturels sensibles

VU le Plan biodiversité 2022-2027 du Département de Maine-et-Loire

VU le Plan d'actions quinquennal 2022-2026 du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, agréé au titre de l'article L. 414-11 du Code de l'environnement

VU l'adhésion de la commune au Conservatoire des espaces Naturels Sensibles des Pays de la Loire

VU l'article L. 2511-6 du Code de la commande publique, relatif aux conventions de coopération entre adjudicateurs publics

Considérant l'échéance du précédent plan de gestion et la nécessité de procéder à son bilan en vue de sa réécriture par le biais d'une coopération avec le Conservatoire des espaces Naturels de Pays de la Loire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- engage la Commune dans l'évaluation, la réécriture et la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la Boucle de l'Aubance
- valide l'inscription budgétaire d'une somme de 9000 € (hors subvention) pour le bilan et la réécriture du plan

Pour cela, autorise le Maire à :

- signer une convention partenariale de coopération entre adjudicateurs publics, permettant d'apporter au Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire la somme dont l'inscription budgétaire a été décidée ci-dessus,
- signer tout document et accomplir toute formalité s'y rapportant.

À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)

La secrétaire de séance
Jennifer KOCHOKIAN



Monsieur le Maire
Fabien VÉTEAU

